

4

PRESTATIONS VACANCES « SÉJOURS ENFANTS »

Des prestations destinées à prendre en charge une partie des frais de séjours des enfants de moins de 18 ans

- A** Séjours en Centres familiaux de vacances agréés ou en gîtes;
- B** Séjours en Centres de Vacances avec Hébergement (CVEA);
- C** Séjours linguistiques d'organismes extérieurs à La Poste;
- D** Séjours dans le cadre du système éducatif;
- E** Séjours en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

VOS REVENDICATIONS, NOTRE COMBAT !

- ▶ FO exige une réelle prise en compte des besoins exprimés par ces agents en termes de logement (accès facilité au logement social - adapté le cas échéant -, caution solidaire, allocation spécifique);
- ▶ Pour l'offre Sport et Activités Culturelles, FO demande la prise en charge de 75 % de la cotisation avec un plafond de 70 € par enfant issu d'une famille monoparentale;
- ▶ FO revendique que le dispositif Chèque-Vacances évolue encore et que soit étudiée une proposition de « chèque sec », sans épargne préalable, pour les foyers les moins favorisés.



FAMILLES MONOPARENTALES ET AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Prestations sociales à La Poste



Tranches	Quotient familial	BARÈMES/JOUR					1/2 JOURNÉE	
		A Séjours en centres familiaux de vacances agréés ou en gîtes	B Séjours en CVEA	C Séjours linguistiques	D Séjours dans le système éducatif	E Séjours en ALSH		
T1	≤ 7 300 €	9,00 €	15,00 €	24,00 €	15,00 €	7,00 €	3,50 €	
T2	≤ 9 100 €	8,80 €	14,50 €	23,20 €	14,50 €	6,80 €	3,40 €	
T3	≤ 10 700 €	8,60 €	14,00 €	22,40 €	14,00 €	6,60 €	3,30 €	
T4	≤ 12 100 €	8,40 €	13,50 €	21,70 €	13,50 €	6,40 €	3,20 €	
T5	≤ 13 300 €	7,80 €	12,50 €	20,10 €	12,50 €	5,90 €	3,00 €	
T6	≤ 14 800 €	7,50 €	11,60 €	18,70 €	11,60 €	5,50 €	2,80 €	
T7	≤ 16 300 €	7,00 €	10,80 €	17,40 €	10,80 €	5,10 €	2,60 €	
T8	≤ 18 300 €	5,00 €	9,00 €	14,60 €	9,00 €	4,30 €	2,20 €	
T9	≤ 22 100 €	3,50 €	7,50 €	12,20 €	7,50 €	3,60 €	1,80 €	
T10	> 22 100 €	3,30 €	6,30 €	10,20 €	6,30 €	3,00 €	1,50 €	

Vos droits avancent avec FOCom!





Le nombre de personnes en situation difficile ne cesse de croître depuis 40 ans. FOCom a œuvré pour qu'une attention particulière soit portée sur les familles monoparentales et les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans le domaine des activités sociales.

Les revendications de Force Ouvrière sont simples : il faut que ces agents bénéficient d'un plus, compte tenu de leur situation. Depuis l'instauration des 10 tranches de Quotient Familial (QF) sur certaines prestations, les effets de seuil sont limités. Résultat ? Une meilleure équité entre les postiers quant à l'octroi d'un abondement de la part de l'entreprise. Vous découvrirez ici les prestations sociales (sous conditions de ressources), abondées d'un coefficient modulateur qui booste les droits de ces personnels. Ces derniers peuvent ainsi accéder aux prestations de loisirs et de détente nécessaires à leur épanouissement personnel. 🌍

CALCUL DU QF

Le QF est égal au Revenu Fiscal de Référence (RFR) divisé par le nombre de Parts Fiscales (PF) du foyer (éventuellement abondées par un coefficient modulateur) : $QF = RFR/PF$. Le coefficient modulateur pour les familles monoparentales et les BOE est de 0,5 PF. Le cas échéant, les majorations de parts fiscales sont cumulables. Pour les DOM, un abattement spécifique est appliqué au calcul du QF.

VOS CONTACTS

1 LE CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Préfinancé par l'entreprise, ce titre de paiement nominatif permet de régler des services à la personne au domicile du postier

2 LE CHÈQUE-VACANCES

Une épargne préalable que La Poste abonde avec différentes formules (Classique ou Opération Vacances)

3 LES « COUPS DE CŒUR » VACANCES

Une offre de séjour, accessible suivant vos revenus, à tarif négocié et subventionnée par La Poste

Tranches	Quotient familial	1 CESU	2 CHÈQUE-VACANCES
T0	Non imposable*	12,50 €	50 %
T1	≤ 7 300 €	10,00 €	
T2	≤ 9 100 €	9,00 €	45%
T3	≤ 10 700 €	8,00 €	40%
T4	≤ 12 100 €	7,00 €	35%
T5	≤ 13 300 €	6,00 €	30%
T6	≤ 14 800 €	5,50 €	25%
T7	≤ 16 300 €	5,00 €	20%
T8	≤ 18 300 €	4,00 €	15%
T9	≤ 22 100 €	3,50 €	10%
T10	> 22 100 €	3,00 €	5 %

3 « COUPS DE CŒUR » VACANCES		
Quotient familial	Réductions sur le prix total du séjour à tarif négocié	Montant maximum de l'aide COGAS
QF ≤ 7 300 €	55 %	650 €
7 301 € < QF ≤ 10 700 €	50 %	600 €
10 701 € < QF ≤ 13 300 €	45 %	500 €
13 301 € < QF ≤ 16 300 €	40 %	400 €
16 301 € < QF ≤ 22 100 €	35 %	300 €

* **Non imposable** : La loi de finances fixe chaque année les seuils de revenus imposables en dessous desquels le contribuable n'est pas imposable au titre de l'impôt sur le revenu. La mention « Non imposable » apparaît alors sur son avis d'imposition. Un postier avec un avis d'imposition faisant apparaître simplement un niveau d'imposition égal à 0 n'est pas éligible au préfinancement le plus élevé.

